



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
14 DECEMBRE 2020**

OBJET : Autorisation donnée au Maire de procéder au versement d'une avance sur sa subvention 2021 au C.C.A.S.

L'an deux mil vingt,
le quatorze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Monsieur HAUTDEBOURG, Monsieur BRUVIER, Madame CORFMAT, Monsieur TERRIER, Madame SEBIH, Monsieur BARRIER, Madame BOUZAKNOUN, Madame LENOIR, Madame MOREL, Monsieur KANOUTÉ, Madame LACROIX, Monsieur JOZEFOWICZ, Monsieur LAMAAZI, Madame ROUXEL, Madame CROS, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur BOURGEOIS et Monsieur LTEIF.

Etaient absents :

Madame BRETON, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur MAUGER.
Monsieur NÉRIN, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame MOREL.
Monsieur CORTÈS, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame LENOIR.
Madame BÉRAULT, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur BRUVIER.
Monsieur LOUIS, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame BOUZAKNOUN.
Madame PINOT, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG.

Madame SÉNÉCHAL, absente.

Madame Chadia BOUZAKNOUN est désignée secrétaire de séance.



Le Conseil,

Considérant la subvention versée chaque année au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la ville de Mouy,

Considérant sa demande de subvention pour l'année 2021,

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la ville de Mouy a besoin d'une avance sur sa subvention 2021 afin de fonctionner normalement en début d'année,

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la ville de Mouy souhaiterait une avance sur subvention afin d'assurer une trésorerie suffisante et permettre le paiement des charges de personnel tout autant que la bonne continuité de ses actions,

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1 : Autorise le Maire à verser une avance sur la subvention 2021 au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Mouy, sans que le montant de celle-ci ne puisse excéder 30 % du montant total de la subvention accordée en 2020.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Directeur Général des Services, à Madame le Receveur Municipal de la Ville de Mouy pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Date de convocation : 04/12/2020

Date de l'affichage : 15/12/2020

N° : 119/20



Philippe MAUGER
Vice-président du Pays du Clermontois

